



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 juillet 2015**

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2015
- Autorisation de signature du contrat enfance jeunesse 2015-2018.
- Dossier amendes de police
- Augmentation du tarif de transport des repas de la cantine scolaire
- Décisions modificatives
- Mise en place de l'entretien d'évaluation du personnel communal
- Compte rendu des commissions et réunions diverses.
- Questions diverses

le compte rendu de la séance du 29 juin 2015 a été adopté à l'unanimité.

1) Autorisation de signature du contrat enfance jeunesse 2015-2018.

Le contrat enfance jeunesse 2011-2014 permettant un cofinancement des actions communales et intercommunales en direction des 0-18 ans et liant la CAF du RHONE à la COPAMO ainsi qu'une partie des 16 communes pour leur compte, est arrivé à son terme, il convient donc de le renouveler.

Il convient d'assurer la continuité des actions entreprises dans le cadre du précédent contrat enfance jeunesse par l'intercommunalité dans l'exercice de ses compétences, ainsi que les communes engagées dans des actions périscolaires. Il convient de pérenniser les financements liés aux actions périscolaires, la commune souhaite poursuivre sa démarche en signant un nouveau contrat enfance jeunesse avec la CAF pour la période 2015-2018.

Ce nouveau contrat permettra à la COPAMO et aux communes gestionnaires d'actions en faveur des 0-18 ans dans le cadre de leurs compétences respectives, de continuer à percevoir des subventions pour les actions engagées aux taux négociés dans les contrats précédents, mais aussi de développer chaque année, si besoin, de nouvelles actions en bénéficiant d'un cofinancement.

Le conseil municipal, par quatorze voix pour, **AUTORISE** le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2015-2018, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat CEJ 2015-2018 ainsi que les avenants et les documents afférents durant la période de validité de ce contrat et ceci pour sa bonne exécution.

2) Répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière : proposition de travaux de sécurité pour l'année 2015

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une lettre de Monsieur le Président du Conseil Général du Rhône en date du 03 juillet 2015 relative à la répartition entre les communes de moins de 10 000 habitants, de la dotation de l'Etat provenant du produit des amendes de police concernant la circulation routière.

Cette répartition s'effectue sous forme de subvention allouée pour des projets visant à améliorer la sécurité routière, étude et mise en œuvre de plans de circulation, création de parking, installation de signaux lumineux de signalisation horizontale, aménagement de carrefours, différenciation du trafic, travaux de sécurité routière.

La commune s'est portée acquéreur d'une parcelle cadastrée AE 220 d'une surface de 470 m² sur laquelle se trouvait une maison depuis démolie.

Cette parcelle située à proximité de la salle des fêtes et de la maison des associations est destinée dans le cadre du Plan local d'urbanisme, à la réalisation d'une Opération d'Aménagement Programmée englobant la réalisation de logements et d'un parking public.

En effet, le parking existant de la salle des fêtes et de la maison des associations est actuellement très insuffisant (10 places). Dans l'attente de la réalisation de ce futur aménagement, la commune envisage la création d'un parking provisoire sur cette parcelle. Le montant estimatif des travaux s'élève à 15 360 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, par quatorze voix pour **APPROUVE** le dossier établi pour un aménagement d'un parking provisoire dont le montant estimatif s'élève à 15 360 € et

SOLLICITE de Monsieur le Président du Conseil Général du Rhône, l'attribution d'une dotation la plus élevée possible dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, année 2015.

3) Augmentation du tarif du transport de la cantine scolaire

Monsieur DA SILVA, taxi de St Laurent d'Agnay qui achemine les repas du restaurant scolaire de MORNANT à RONTALON nous a adressé un devis qui prévoit une augmentation du coût du transport journalier.

Le tarif actuel est de 23,52 € TTC et il passera à 24 € TTC par jour à compter de septembre 2015.



Après délibération le conseil municipal décide de ne pas augmenter le prix du repas payé par les familles qui s'élève à 4,80 €.

4) Décisions modificatives

Une décision modificative sera nécessaire pour inscrire des opérations comptables d'ordre budgétaire afin de sortir l'atelier relais FANTON de l'actif de la commune.

Une autre décision modificative est votée afin de payer le remplacement de l'ordinateur situé à l'accueil de la mairie. La COPAMO a mis en place une nouvelle application pour le cadastre, le SIG WEB. L'ordinateur ayant plus de 10 ans n'a plus les capacités suffisantes pour accéder à ce système.

Le CONSEIL MUNICIPAL, par quatorze voix pour **APPROUVE** cette décision modificative.

5) Mise en place de l'entretien professionnel

A compter du 1^{er} janvier 2015, l'entretien professionnel remplace de manière définitive la notation des personnels titulaires de tous les cadres d'emplois territoriaux

Le décret précise que les critères qui permettent d'apprécier la valeur professionnelle de l'agent sont fixés après avis du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale et qu'ils varient en fonction de la nature des tâches confiées à l'agent et du niveau de responsabilité qu'il assume.

Le conseil a validé la grille d'évaluation standard établie par le comité technique à savoir :

-Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs

- Assiduité, ponctualité.
- Les compétences professionnelles et techniques
- polyvalence
- Les qualités relationnelles
- Présentation et attitudes de l'agent

Le sens de l'initiative

La capacité d'encadrement ou d'expertise, ou le cas échéant, d'exercer des fonctions d'un niveau supérieur et sollicite l'avis du Comité Technique.

6) Mise en réseau des médiathèques- adoption du règlement intérieur

Vu la délibération n°077/12 du Conseil communautaire du 18 décembre 2012 approuvant la poursuite de l'instruction technique et politique d'un schéma de lecture publique intercommunal via la mise en réseau informatique des bibliothèques.

Vu délibération n° 069-13 du Conseil communautaire du 12 novembre 2013 approuvant la prise en charge pleine et entière du projet de mise en réseau informatique des bibliothèques du Pays Mornantais par la Communauté de Communes (investissement – fonctionnement)

Vu la délibération n°51-2014 du Conseil Municipal du 29 Septembre 2014 approuvant la mise en place du partenariat entre la commune de RONTALON et la communauté de communes du Pays Mornantais pour la mise en place du réseau des bibliothèques via la signature d'une convention définissant les modalités pratiques et techniques. Considérant que la convention cadre de partenariat et de fonctionnement pour la mise en réseau des bibliothèques du Pays Mornantais prévoient la création d'un règlement intérieur applicable au réseau ci-annexé, composé :

- d'une partie commune dans laquelle figurent notamment :
- l'adresse du site internet du portail des bibliothèques (bibliotheques.copamo.fr)
- le principe de circulation des documents (article 4).
- les modalités de délivrance des cartes de lecteur (article 8).
- d'une annexe facultative détaillant les spécificités de chaque établissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE par quatorze voix pour,

la partie commune du règlement intérieur du réseau des bibliothèques et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce document ainsi que toutes pièces afférentes à sa mise en place.

7) Vote d'une subvention et virement de crédits

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention de L'association « les amis de la Maison Paroissiale ». **Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré **VOTE** par quatorze voix pour allouer une subvention d'un montant de 600€ à l'association « les amis de la Maison Paroissiale » et un virement de crédits pour alimenter le compte 6574.

Questions diverses

Pascale PIECHON :

donne le compte rendu de la réunion sur le projet de territoire concernant la jeunesse. Réflexion enjeu et



philosophie en ont été les thèmes. Les animateurs ont du mal à aller au devant des jeunes en difficultés. Lors de cette réunion un constat a été fait qu'il fallait instaurer des tranches horaires différentes selon les tranches d'âge.

Sylvianne MARDUEL :

Le jury départemental des villages fleuris est passé. Des conseils ont été donnés et une proposition de suggestions de fleurissement par des personnes compétentes a été faite.

Valérie SALIGNAT

Fait part d'un problème d'attelage pour mettre en service la remorque nouvellement achetée.

Elle annonce que le point à temps sera réalisé semaine 32.

Elle a eu un rendez-vous pour un devis pour la clôture du terrain de sport.

Christiane JUGNET a confectionné des affiches pour différents lieux.

Une réunion de la commission voirie est programmée le 8 septembre.

Jean-Yves BOUCHUT

Fait part de l'aménagement de la scène au jardin public qui pourra servir à plusieurs associations communales et la COPAMO ou autre spectacle.

Les préaux sont en construction et seront terminés pour la rentrée scolaire.

Le 25 septembre inauguration du centre aquatique de MORNANT.

Eric CARRA demande comment lutter contre l'ambrosie ?

Jean Paul THORAL, référent pour l'ambrosie informe qu'il va faire des courriers aux personnes dont les terrains sont envahis par l'ambrosie.

Franck GREGOIRE

Informe de la préparation de courriers de demande de subventions qui seront envoyés dès que le projet d'un plan d'implantation du skate park sera réalisé.

Michel JOYAUX

Fait part de la rando très intéressante dans la vallée du Garon avec le SMAGGA avec des explications sur les infrastructures permettant d'éradiquer le risque d'inondation.

Monsieur FROMONT fait part de travaux destinés au rabaissement du seuil du Rely et du Vieux moulin.

Jean-Paul THORAL :

Informe de la mise en place de la numérotation des hameaux de la commune. Ce travail sera réalisé par la Poste de THURINS.

A la suite, une commande de plaques et numéros sera faite.

Monsieur FROMONT,

Informe d'un courrier du Syder concernant les frais d'extension du réseau électrique suite au dépôt de permis de construire de M. TARGE. Le conseil décide de fiscaliser cette dépense.

Un courrier reçu de la part des locataires de l'immeuble située à la placette concernant une demande d'arrêt des cloches la nuit. Ce sujet sera débattu lors d'un prochain conseil municipal.

M. MATHIEUX commissaire enquêteur a déposé son rapport suite à l'enquête publique, monsieur le maire informe d'une réunion de la commission P.L.U. pour une réunion de travail avec le Cabinet REALITES le 17 septembre 2015 à 14 h 30.

La séance est levée à 23 heures.